

DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUEVERT

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize octobre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 27
Date de convocation : 07/10/2021
Date de publication : 18/10/2021

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Olivier FOUCRAS, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Valérie BRUGALAY, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Christophe LECLERC (pouvoir à Philippe LANDURÉ)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte JUGUE-FOURNET

En préambule :

- présentation par le cabinet ANA INGENIERIE de l'Avant-projet Définitif pour la rénovation énergétique du groupe scolaire
- présentation par le cabinet INFRACONCEPT du projet de création de liaisons cyclables du rond-point de la Bézardais au bas de la rue Sainte-Anne

Ouverture de la séance à 21h00.

Approbation du PV de la séance du 15 septembre 2021 à l'UNANIMITÉ.

-Annonce de la démission de M. Michel ROLLAND, et de l'entrée dans le conseil municipal de Mme Bénédicte RUISSEAU.

AFFAIRE N°1 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : Olivier FOUCRAS

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le bureau d'études ANA INGENIERIE pour la rénovation énergétique du groupe scolaire.

Le scénario de travaux retenu comprend :

- Le remplacement des Centrales de Traitement d'Air (CTA)
- Le remplacement d'une chaudière gaz par 3 chaudières en cascade, incluant la production d'eau chaude sanitaire
- Le remplacement des façades en polycarbonate par un bardage bois et une isolation en laine de bois

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au moment de la remise de l'Avant-Projet Définitif (APD) se décompose de la manière suivante :

Lot	Estimation en € H.T.
1 – Sciage - démolition	48 600,00 € HT
2 – Charpente – MOB – Bardage bois	154 800,00 € HT
3 – Menuiseries extérieures alu	135 100,00 € HT
4 – Doublages - Plafonds	27 100,00 € HT
5 – Peinture	6 700,00 € HT
6 - Nettoyage	5 800,00 € HT
7 – Chauffage – Plomberie – Ventilation - Electricité	170 100,00 € HT
TOTAL	548 200,00 € HT

A cela s'ajoutent 3 Propositions Eventuelles Supplémentaires (PSE) :

PSE 1 : Reprise de sol : 14 600,00 € HT

PSE 2 : Remplacement des nourrices : 740,00 € HT

PSE 3 : Contrat de maintenance et entretien : 1 200,00 € HT

M. le Maire ajoute que l'estimatif et le calendrier initial sur lequel la commune s'est engagée sont respectés.

M. Jean-Luc ALLORY indique partager complètement les objectifs du projet. Il s'interroge toutefois sur son financement, même s'il a bien noté le niveau important de subventions obtenues. Au vu des économies d'énergies annuelles annoncées, le retour sur investissement serait de 35 ans.

M. le Maire répond que ce projet vient avant tout répondre à deux objectifs : améliorer le confort pour les usagers, et réduire l'impact carbone. Il s'inscrit dans les objectifs de la loi ELAN qui impose la réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Le retour sur investissement est difficile à calculer compte tenu de l'évolution des coûts d'énergie. M. Francis ADNOT ajoute être bien conscient que cet investissement n'aura pas de rentabilité à moins de 35 ans. Il était en revanche primordial de répondre aux problématiques d'inconfort du bâtiment pour ses usagers. Mme Maryam ABOU-MERHI appuie ces propos en rappelant que les enfants sont parfois contraints de passer leurs journées d'école en manteau compte tenu de la faible température dans les classes. Ces travaux s'avèrent donc indispensables, à la fois pour les élèves, les enseignants et le personnel municipal.

Compte tenu du taux de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre fixé à 8,90 %,

Le montant du forfait de rémunération définitive du bureau d'études ANA INGENIERIE est porté à 48 789,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'Avant-Projet Définitif de la rénovation énergétique du groupe scolaire.

VALIDE le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre en phase APD, qui s'élève au total à 548 200,00 € HT, soit 657 840,00 € TTC.

VALIDE les honoraires du maître d'œuvre, pour un montant de 48 789,80 € HT, soit 58 547,76 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de marchés publics pour procéder à l'attribution des lots.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRE N° 2 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CREATION DE LIAISONS CYCLABLES

Rapporteur : Francis ADNOT

La commune de Quévert a pour projet la création de liaisons cyclables du rond-point de la Bézardais au rond-point des Charrières (phase 1) et du rond-point des Charrières au quartier de l'Europe (phase 2). L'avant-projet de l'opération a été validé lors du conseil municipal du 7 juillet 2021, pour un montant de travaux estimé à 290 827,00 € HT, répartis de la manière suivante :

Phase 1 :

Du rond-point de la Bézardais au rond-point des Charrières (Tranche ferme) : 170 585,00€ HT

Phase 2 :

du rond-point des Charrières au quartier de l'Europe (Tranche optionnelle) : 120 242,00 € HT

Un marché de travaux sous forme de procédure adaptée a été publié le 24 août 2021, pour une date de remise des plis le 21 septembre 2021.

Quatre entreprises ont remis une offre.

Mme Sylvie MEUNIER indique avoir eu connaissance dans la presse d'une concertation avec les riverains le 9 octobre dernier et demande quelles ont été les modalités d'information. M. le Maire répond que l'information a été postée dans les boîtes aux lettres des riverains, publiés sur les réseaux sociaux et par voie de presse. Près d'une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Mme Mélanie RIO demande que les financements obtenus sur cette opération soient rappelés. M. Francis ADNOT présente le plan de financement : 28 500.00 € ont été obtenus au titre de la DSIL 2020, 34 174.87 € au titre de la DETR 2021, et 65 000 € au titre du Plan de Relance du Département. La part d'autofinancement s'élève à 119 753.24 €, soit 48.30% du budget total, qui s'élève à 247 428.11 €, maîtrise d'œuvre incluse.

Mme Brigitte JUGUE-FOURNET souhaite revenir sur la concertation. Elle demande la possibilité que tout le conseil municipal soit informé par mail lorsque ces temps d'échanges sont organisés. M. le maire répond que ce temps de concertation a été annoncé lors du dernier conseil municipal, et qu'il figure dans le procès-verbal.

M. le Maire précise qu'il est important d'être en lien avec la population, en démarche de concertation. Le contexte Covid a empêché l'organisation d'un temps de concertation en amont de ce projet. Les riverains du quartier Sainte-Anne avaient toutefois été rencontrés antérieurement pour une problématique de vitesse. Des doléances avaient alors été formulées, dont certaines ont été prises en compte et intégrées au projet.

Les échanges ont été globalement constructifs avec l'ensemble des riverains. Les débats ont été vifs et légitimes, à un endroit de la commune où la population n'avait pas été rencontrée auparavant.

Cette expérience le conforte dans l'intérêt de la concertation.

Ces temps ont aussi permis d'échanger avec les riverains sur des points plus larges que le sujet, tels que l'état de la voirie.

M. le Maire rappelle ensuite les différentes étapes de concertation qu'il souhaite voir respectées pour toute réalisation de projet :

1. une rencontre avec les riverains, qui s'appuie sur les référents de quartier et est animée par Mélanie Dequé.
2. une deuxième rencontre avec la population destinée à présenter le projet avec la prise en compte des éléments demandés
3. une réunion d'information publique, qui peut se faire en conseil municipal

4. une réunion faisant suite à la réalisation du projet et permettant un retour sur expérience

M. Jean-Luc ALLORY demande les plans du projet et le compte-rendu de la dernière commission Mobilités, réseaux, Espaces verts. M. le maire répond que la commission n'a pas bien fonctionné depuis la fin du printemps, ce qui explique que le compte-rendu n'a pas été transmis.

Après analyse, la commission des marchés, réunie le 4 octobre 2021, propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, pour un montant de 234 967,00 € HT, soit 281 840,40 € TTC, incluant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ATTRIBUE le marché de travaux pour la création de liaisons cyclables, à l'entreprise COLAS, pour un montant de 234 967,00 € HT, soit 281 840,40 € TTC, incluant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

AFFAIRE N° 3 : SUPPRESSION DU POSTE DE 7^E ADJOINT

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

M. le Maire fait part de la démission de M. Michel Rolland, pour des raisons que ce dernier ne souhaite pas communiquer. Il le remercie pour son expertise et le travail accompli.

Il présente ensuite les nouvelles délégations attribuées à M. Didier Lesaicherre, désormais conseiller délégué à la prévention, au handicap et à la relation aux usagers. M. Lesaicherre, déjà référent de la commune au CLSPD, sera notamment en charge du projet d'accessibilité dans le vallon sauvage. Il assurera la relation quotidienne avec les usagers, en accompagnement des services lorsque ces derniers sont sollicités par des demandes de toute nature.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération n°2020.027 du 25 mai 2020 portant création de 7 postes d'adjoint au Maire ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Michel ROLLAND enregistrée en mairie le 17 septembre 2021 ;

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur Michel ROLLAND par Monsieur le Sous-Préfet en date du 22 septembre 2021 ;

Considérant que Monsieur Michel ROLLAND, deuxième adjoint au Maire, a reçu délégation de fonction dans les domaines des réseaux, des mobilités et des espaces verts ;

Considérant que les missions précédemment exercées par Monsieur Michel ROLLAND seront réattribuées aux adjoints et conseillers délégués déjà nommés ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal et le tableau des indemnités de fonction allouées aux élus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 22 POUR

5 ABSENCES (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRÉ, Brigitte JUGE-FOURNET, Sylvie MEUNIER)

SUPPRIME le poste de 7^e adjoint au maire.

FIXE le nombre d'adjoints au maire à 6.

ACTUALISE le tableau du conseil municipal.

ACTUALISE le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions versées, de la façon suivante :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION
(article L.2123-20-1 II du CGCT)

MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (indemnité maximale du Maire + total des indemnités maximales des Adjoints au maire ayant une délégation)	7 156.49 €
---	-------------------

Identité des bénéficiaires	Qualité		Montant mensuel Brut
Philippe LANDURÉ	Maire	48%	1866.90 €
Catherine DENIEL	1 ^{er} Adjointe	19.25%	748.71 €
Francis ADNOT	2 ^{ème} Adjoint	19.25%	748.71 €
Sylvie LESNÉ	3 ^{ème} Adjointe	19.25%	748.71 €
Olivier FOUCRAS	4 ^{ème} Adjoint	19.25%	748.71 €
Mélanie RIO	5 ^{ème} Adjointe	19.25%	748.71 €
Mélanie DEQUÉ	6 ^{ème} Adjointe	19.25%	748.71 €
Marie-Laure MICHEL	conseillère déléguée	6%	233.36 €
Dimitri GÉA	conseiller délégué	6%	233.36 €
Didier LESAICHERRE	conseiller délégué	6%	233.36 €

AFFAIRE N°4 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Le conseil municipal peut former des commissions, qui ont un rôle consultatif. Leur mission est d'étudier des questions qui seront par la suite soumises en conseil municipal, d'émettre des propositions sur des dossiers en cours ou de donner des avis sur des affaires relevant de leur compétence.

Leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La suppression d'un poste d'Adjoint au Maire, ainsi que la prise de fonctions de Madame Bénédicte RUISSEAU en tant que conseillère municipale demande une modification de la composition des commissions municipales telle que définie par délibération n°2021.020 du 14 avril 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

DESIGNE les membres des commissions permanentes dans les conditions désignées ci-dessus, dans les domaines suivants :

Pôle cohésion sociale

1) Commission solidarités et action sociale

Mise en place des plans d'urgence ; actions sociales (dont lien avec l'EHPAD), repas des aînés ; lien avec les associations caritatives, projet intergénérationnel sur le site des Charrières ; gestion du parc locatif communal

1. **Vice-Présidente : Catherine DENIEL**
2. Valérie BRUGALAY
3. Brigitte JUGUE-FOURNET
4. Christophe LECLERC
5. Françoise LEOST-TREMEL
6. Didier LESAICHERRE
7. Sylvie LESNE

2) Commission jeunesse et animation sportive

Mise en place du pôle enfance-jeunesse ; fonctionnement du groupe scolaire ; relations avec les associations du monde de la jeunesse, des sports (compétition et loisirs), des associations de loisirs et d'animation communale ; utilisation des équipements sportifs, dont le complexe sportif du Courtil (élaboration des calendriers, des plannings et du règlement intérieur en lien avec les partenaires concernés) ; suivi des locations des salles communales.

- 1. Vice-Présidente : Sylvie LESNÉ**
2. Mélanie DEQUÉ (référente pour l'animation sportive)
3. Maryam ABOU-MERHI
4. Catherine DENIEL
5. Christophe LECLERC
6. Yannick LUCAS
7. Sylvie MEUNIER
8. Clément ROUSSEAUX

Pôle transition écologique

3) Commission mobilités – réseaux – espaces verts

Adaptation de la voirie à l'ensemble des usagers ; signalétique ; gestion différenciée des espaces verts ; entretien et salubrité dans le domaine public ; eaux et assainissement ; déploiement de la fibre optique ; diagnostic et proposition sur les économies d'énergie sur l'éclairage public ; suivi des réseaux de gaz etc.

- 1. Vice-Président : Dimitri GÉA**
2. Francis ADNOT
3. Jean-Luc ALLORY
4. Joseph BRAULT
5. Antoine DEGUEN
6. Olivier FOUCRAS
7. Yannick LUCAS
8. Clément ROUSSEAUX

4) Commission bâtiments et transition énergétique

Suivi des chantiers des bâtiments ; étanchéité et isolation du groupe scolaire ; diagnostic énergétique des bâtiments ; entretien des locaux, de leur sécurité, de leur accessibilité ; préservation de la qualité de l'air etc.

- 1. Vice-Président : Olivier FOUCRAS**
2. Jean-Luc ALLORY
3. Arnaud AUBAULT
4. Julien CHAILLOU
5. Antoine DEGUEN
6. Yannick LUCAS
7. Mélanie RIO

Pôle coopération

5) Commission finances – marchés publics (sous le seuil de la commission d'appel d'offres)

Suivi et préparation du budget, plan pluriannuel d'investissement, étude des marchés. Au-delà du seuil légal, ce sera la commission d'appel d'offres qui officiera.

- 1. Vice-Président : Francis ADNOT**
2. Maryam ABOU-MERHI
3. Jean-Yves ANGER

- 4. Dimitri GEA
- 5. Françoise LEOST-TREMEL
- 6. Marie-Laure MICHEL
- 7. Olivier FOUCRAS

6) Commission urbanisme

Suivi des dossiers d'orientation d'aménagement et de programmation (quartier du Bois butte, Falidor, les Diligences) et des acquisitions foncières et immobilières dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; veille sur les espaces agricoles.

- 1. **Vice-Président : Francis ADNOT**
- 2. Arnaud AUBAULT
- 3. Nathalie BONNOUVRIER
- 4. Anne CHARRE
- 5. Catherine DENIEL
- 6. Dimitri GEA
- 7. Mélanie RIO

7) Commission administration et communication numériques

Accompagner la modernisation des services (accès à l'information en mairie et par voie d'affichage, archivage, actualisation du site Internet et des réseaux sociaux, lien avec les données publiques, open data, règlement de la publicité, enseignes) ; communication : suivi du numéro spécial et des communications exceptionnelles

- 1. **Vice-Présidente : Mélanie RIO**
- 2. Maryam ABOU-MERHI
- 3. Jean-Yves ANGER
- 4. Julien CHAILLOU
- 5. Olivier FOUCRAS
- 6. Bénédicte RUISSEAU

Pôle implication

8) Commission communication et implication citoyenne

Concertation et information des habitants pour la réalisation des projets ; implication dans le domaine de la transition écologique (valorisation des chemins de randonnée et, à terme, du Vallon sauvage, journée citoyenne, charte de la végétalisation, lutte contre les espèces invasives, continuités écologiques etc.) ; comité de rédaction de l'Echo vers Toi

- 1. **Vice-Présidente : Mélanie DEQUÉ**
- 2. Marie-Laure MICHEL (référente pour l'Echo vers Toi)
- 3. Arnaud AUBAULT
- 4. Nathalie BONNOUVRIER
- 5. Joseph BRAULT
- 6. Antoine DEGUEN
- 7. Brigitte JUGUE-FOURNET
- 8. Didier LESAICHERRE
- 9. Bénédicte RUISSEAU

9) Commission animation culturelle

Lien avec les associations à vocation artistique ; lien avec la bibliothèque (mise en réseau, animations, expositions), la chapelle Sainte-Anne (expositions, concerts), la chapelle de la Lande, le Courtil des senteurs (Jazz en place, Rencart sous les remparts etc.) ; recherche de synergies avec Dinan

Agglomération (ludothèque, Le Kiosque, Le Labo etc.) et les communes limitrophes (initier un circuit des chapelles) ; valorisation touristique.

1. **Vice-Présidente : Marie-Laure MICHEL**
2. Nathalie BONNOUVRIER
3. Valérie BRUGALAY
4. Mélanie DEQUE
5. Françoise LEOST-TREMEL
6. Sylvie MEUNIER

Commission d'appel d'offres :

Pour information, lorsqu'il y a démission d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres, le premier suppléant inscrit sur la liste est désigné comme titulaire.

Compte tenu de la démission de M. Michel Rolland, alors titulaire de la commission d'appel d'offres, M. Dimitri GÉA, premier suppléant de la liste est dorénavant membre titulaire de la CAO.

Membres titulaires :

1. Francis ADNOT
2. Maryam ABOU-MERHI
3. Marie-Laure MICHEL
4. Jean-Yves ANGER
5. Dimitri GÉA

Membres suppléants :

1. Françoise LEOST-TREMEL
2. Olivier FOUCRAS
3. Nathalie BONNOUVRIER
4. Jean-Luc ALLORY

PRECISE que le Maire est Président de droit de toutes les commissions municipales.

PRECISE que la durée du mandat des membres des commissions est la même que celle du mandat du conseil municipal.

AFFAIRE N°5 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS - MODIFICATION

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Compte tenu des démissions de M. Michel ROLLAND et de Mme Sophie CHEVALIER du conseil municipal, il convient de modifier la désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

DESIGNE, au sein du conseil municipal les membres qui représenteront la commune de QUEVERT et siègeront à ce titre au sein des associations, organismes extérieurs et syndicats suivants :

Associations / Organismes extérieurs / Syndicats	Référent communal
Correspondant défense	Dimitri GÉA
SDE – membre titulaire	Dimitri GÉA
SDE – membre suppléant	Joseph BRAULT
Cœur Emeraude	Mélanie DEQUÉ
PNR – membre titulaire	Philippe LANDURÉ
PNR – membre suppléant	Antoine DEGUEN

Pour rappel, les autres représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs sont :

Associations / Organismes extérieurs / Syndicats	Référent communal
ARIC	Maryam ABOU-MERHI
Conseil local de sécurité et de prévention contre la délinquance	Didier LESAICHERRE
CNAS	Catherine DENIEL
BRUDED – membre titulaire	Olivier FOUCRAS
BRUDED – membre suppléant	Yannick LUCAS
Mission Locale du pays de Dinan	Sylvie LESNÉ
Association La Chamaille	Mélanie DEQUÉ
Conseil en Energie partagé (CEP)	Olivier FOUCRAS
CLECT Dinan Agglomération – membre titulaire	Francis ADNOT
CLECT Dinan Agglomération – membre suppléant	Jean-Luc ALLORY

AFFAIRE N° 6 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE TRELIVAN RELATIVE A L'UTILISATION TEMPORAIRE DU COMPLEXE SPORTIF

Rapporteur : Mélanie DEQUÉ

La Commune de QUEVERT propose de renouveler la mise à disposition du complexe sportif du Courtil à la commune de Trélivan pour le compte de son école publique.

La mise à disposition prendrait effet le 22 février 2022 jusqu'au 5 avril 2022 inclus les mardis de 9h30 à 11h15.

Les modalités de mise à disposition et de participation seront fixées par convention entre les deux communes, dont le projet est joint en annexe.

Mme Brigitte JUGUE-FOURNET rappelle que le prix de la séance avait été discuté en février dernier. Il avait alors été dit que cette tarification serait réétudiée après plusieurs mois d'exploitation, selon les coûts d'entretien observés. Mme Mélanie DEQUÉ indique que l'année ayant été quasiment blanche, nous ne pouvons pas avoir connaissance du coût réel annuel d'entretien du bâtiment. M. Francis ADNOT confirme qu'il faudra au moins une année de chauffe avant de procéder à d'éventuels ajustements. Les modifications tarifaires pourront donc avoir difficilement lieu avant janvier 2023.

La participation financière proposée est de 25 € par séance et par salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE les termes de la convention dans les conditions proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

**AFFAIRE N° 7 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-CARNÉ
RELATIVE A L'UTILISATION TEMPORAIRE DU COMPLEXE SPORTIF**

Rapporteur : Mélanie DEQUÉ

La Commune de QUEVERT propose de renouveler la mise à disposition du complexe sportif du Courtil à la commune de Trélivan pour le compte de son école publique.

La mise à disposition prendrait effet le 15 novembre 2021 jusqu'au 4 février 2022 inclus les mardis de 9h30 à 11h15 (sauf vacances scolaires).

Les modalités de mise à disposition et de participation seront fixées par convention entre les deux communes, dont le projet est joint en annexe.

La participation financière proposée est de 25 € par séance et par salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE les termes de la convention dans les conditions proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

**AFFAIRE N° 8- CONVENTION D'OCCUPATION DU TERRAIN COMMUNAL SITUÉ « 5 LE
BOIS BUTTE » :**

Rapporteur : Francis ADNOT

Le 9 septembre 2021, M. et Mme REINHARD ont sollicité la commune de QUEVERT pour louer une surface de terrain d'environ 100 m2 correspondant au chemin rural situé derrière leur propriété.

Le montant du loyer proposé est de 25 €/ an. M. Francis ADNOT indique que la commission urbanisme, réunie le 6 octobre dernier, s'est prononcée pour un montant à 15 €/an. Il propose donc de modifier le montant du loyer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE l'établissement d'une convention à titre précaire avec M. et Mme REINHARD pour la location d'une surface d'environ 100 m2,

FIXE la durée de la mise à disposition à titre précaire à 1 an et le montant du loyer à 15 €/an, pour prendre en compte la faible taille de la parcelle, précisant qu'il sera révisé chaque année selon l'indice national des fermages, (indice 2021 = 106.48).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'affaire.



Questions diverses :

-Lecture pour communication de la motion pour l'hôpital votée à l'unanimité au conseil communautaire du 27/09/2021.

-Installation du syndicat de préfiguration du PNR ce 13 octobre 2021

-Courrier de demande de doublement de la bretelle de sortie de la RN 176, cosigné par le Président de Dinan Agglomération et les maires qui ont financé les travaux sur l'échangeur des Périaux

-Calendrier des événements à venir :

16 octobre 2021	Inauguration du complexe sportif du Courtil
27 octobre 2021	Opération Argent de poche
6 et 7 novembre 2021	Fête de la Pomme et du Patrimoine fruitier
11 novembre 2021	Cérémonie officielle
13 novembre 2021	Cérémonie des nouveaux arrivants
27 novembre 2021	Cérémonie des bébés de l'année

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La Secrétaire de séance,

Brigitte JUGUE-FOURNET